

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 Juillet 2019

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, PESTELLE, MANGUELIN, BLANC, JANICHON, MICHAUD, Mesdames ROGNARD, DECHAIX, CHAMBAUD

Excusées : Delphine GUDET Nathalie DECHAVANNE

Secrétaire de séance : Colette DECHAIX

Nathalie DECHAVANNE a donné pouvoir à Pierre BLANC

1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte rendu du 13 mai dernier est approuvé à l'unanimité.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

-Bâtiments au lieudit la Tuile qui seront mis aux enchères avec une mise à prix de 30 000,00 euros

-Appartement situé 350 grande rue pour un montant de 130 000,00 euros

3) Logements

- Reste 2 logements à louer

-L' appartement au-dessus de l'école primaire (1 dossier à étudier)

-Un appartement Type T4 à la résidence les Platanes

Le Maire pense contacter « Gestion et Patrimoine de la Dombes » qui gère nos appartements de la résidence des Platanes, ces derniers ne paraissent pas très efficaces dans la recherche de locataires.

4) les Travaux en cours :

Rue de la laiterie –Mise en séparatif du réseau d'assainissement

Les travaux ont commencé. L'entreprise Roux avance conformément aux cahiers des charges.

Pierre Blanc pose la question de savoir si la rue de la laiterie sera refaite. Dans l'immédiat, rien n'est décidé.

Chemin Crinier

L'enrobé est terminé, reste une partie des fossés à curer. Pascal Manguelin a contrôlé le chantier à plusieurs reprises.

Ecole maternelle

Les travaux ont commencé, la réception des travaux est prévue le 9 Aout prochain.

STEP

Une mise en service partielle est toujours prévue fin Août. Un plan d'épandage fait avec les agriculteurs sera conforté d'ici là avec la Chambre d'Agriculture.

Reprofilage de la grande Rue

Les travaux doivent démarrer début Aout –Des précisions seront demandées afin d'informer les commerçants et les riverains.

Le Maire demande si les conseillers ont réfléchi sur la signalisation qui sera refaite après les travaux .

-Patrick Janichon : propose de réunir les riverains pour en discuter

-Stéphane Lapalud : il faut déjà faire respecter les places existantes

-Pierre Millet : délimiter le stationnement par des poteaux souples en extrémité de zone

5) Recensement de la Population

Un recensement de la population sera effectué en février 2020.

Le Conseil Municipal doit nommer un coordonnateur communal dans un premier temps.

Vu les disponibilités de Dominique D'almeida cette dernière est nommée coordonnateur communal et sera rémunérée en heures complémentaires.

IL faut réfléchir au choix des recenseurs. Trois recenseurs devront être nommés à l'automne Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir et de proposer des noms de personnes qui sont susceptibles d'être intéressées.

6) Indemnités de Elus

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 les indemnités votées ont été calculées sur la base d'une commune de moins de 1000 habitants. De plus pour éviter une charge financière trop importante pour la commune, les élus avaient procédé à une décote de leurs émoluments.

Mais avec une charge de travail de plus en plus importante du fait de l'augmentation de la population (depuis 2015 la population a dépassé les 1000 habitants pour approcher les 1200 habitants en 2019) et des nombreux travaux programmés sur la commune, Monsieur le Maire propose d'augmenter les indemnités sur la base d'une commune de plus de 1000 habitants tous en conservant la décote votées en 2014.

Un vote à bulletin secret a été proposé pour chaque élu :

A l'unanimité Le Conseil Municipal a voté

- une augmentation de 38 % à Monsieur le Maire soit un brut de 1127,14 euros
- une augmentation de 50 % pour le 1^{er} adjoint soit un brut de 816.78 euros
- une augmentation de 50 % pour le 2^{ème} adjoint soit un brut de 583.42 euros
- une augmentation de 50 % pour le 3^{ème} adjoint soit un brut de 466.72 euros

Un rappel sera effectué depuis janvier 2019.

7) PERSONNELS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé pour l'année scolaire 2018/2019 un contrat aidé faisant fonction d'Atsem en soutien à l'école maternelle de Marlieux.

Monsieur le Maire propose que la Commune prolonge d'un an ce contrat dans

les mêmes conditions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer avec Pôle Emploi le renouvellement du contrat aidé pour l'année scolaire 2019/2020.

8) Comptes rendus de réunions

Communauté de Communes de la Dombes

► CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a établi lors de sa réunion du 25 février 2019 un rapport portant sur une proposition de révision libre des attributions de compensations au titre de la restitution de la compétence Voirie au 1^{er} janvier 2017 (répartition entre fonctionnement et investissement),

Monsieur le Maire rappelle que les charges restituées par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017 en matière de voirie sont imputés uniquement sur la section de fonctionnement alors qu'une partie de ces dépenses relevaient de la section d'investissement. Afin de rectifier cette anomalie et sans remettre en cause le montant des charges restituées à la Commune, la CLECT a proposé de réviser librement l'attribution de compensation de la Commune, afin d'en imputer une partie sur la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité que le montant de son attribution de **33 155,00 euros** soit fixé comme suit

-Section de fonctionnement : 646,00 euros

-Section d'investissement : 32 509,00 euros

► Service Commun Délibération sur les annexes ajournée (précisions à demander)

► Groupement de Commandes Voirie de la Communauté de Communes de la Dombes

Un courrier sera envoyé à l'entreprise Colas pour reconduire l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de création entretien et signalisation horizontale des routes et voies d'accès.

► CONSEIL D'ECOLE du 03 juin dernier

Suite à la création de la nouvelle communauté de Communes, un service commun a été créé pour la politique jeunesse des communes. Le service

commun gère les intervenants dans les écoles. La Communauté de Communes paie le salaire de la coordinatrice et la commune paie les intervenants.

A ce titre Marlieux bénéficiera l'année prochaine

- D'un intervenant musique 3 heures par semaine tous les jeudis de 8H45 à 11H45 de septembre à fin janvier
- D'un intervenant EPS tous les mardis de 10H à 11H30 toute l'année.

Laetitia Baille de la Communauté de Communes de la Dombes présente au Conseil d'Ecole indique également que la Communautés de Communes interviendra également auprès des structures comme Pôle Enfance .

Les effectifs sont actuellement de 169 élèves pour la rentrée 2019 soit une moyenne de 24,14 par Classe .

► Syndicat Veyle Vivante –Etude sur la fusion des syndicats toujours en gestation

► Conférences des maires

La dernière a été consacrée à la gestion de la ZAC de Mionnay à la suite de la défaillance de l'aménageur.

Pour plus de renseignements voir le site de la Communauté de Communes de la Dombes.

► Groupe de travail –Gestion des Etangs

En 2018 , une large concertation a été lancée pour travailler à un plan d'actions concret en faveur du patrimoine et de la biodiversité des étangs de la Dombes.

Le maintien de cette richesse ne pourra se faire sans l'implication des acteurs de la gestion du territoire (agriculteurs, pisciculteurs, chasseurs, propriétaires)

Pour se faire la Communauté de Communes de la Dombes travaille avec différents acteurs du territoire : Syndicats des étangs, Chambre d'Agriculture sur l'aspect piscicole et agricole , syndicats de rivières , ISARA et ONCFS.

Des réunions sont prévues pour étudier le fonctionnement de 2 chaînes d'étangs (l'une à Marlieux, l'autre à Ambérieux en Dombes)

► Collecte des déchets : Mise en place de la redevance incitative la redevance incitative sera mise en place en janvier 2021 après une année d'essai à partir de janvier 2020. – une réunion publique est prévue le Mardi 15 Octobre prochain à Marlieux pour expliquer aux administrés les nouvelles modalités dans la gestion des déchets.

9) Questions diverses

► Le Maire rappelle les dernières festivités des associations et se félicite de leur succès. Il remercie les organisateurs et bénévoles qui se sont donné beaucoup de mal, en particulier lors de la canicule.

-Expo lézard à Thèmes

-Fête du Village

-Tournoi du Tennis

-Marlieux jeux

entre autres

► Réfection du stade de foot à partir du 15 septembre prochain, les devis sont acceptés. Le stade sera inutilisable pendant 2 mois environ à partir du début des travaux.

► L'ouverture de la crèche est toujours prévue le 26 Août 2019.

► L'achat de la table de Ping Pong est finalisé, elle sera installée près du City Stade.

► Remarque de Patrick Janichon sur la propreté des rues et des caniveaux à améliorer. Le problème sera évoqué avec les employés communaux.

Reste le problème du cimetière ne vaut-il pas tout mettre en herbe la question est à débattre ?

Prochaine séance le 16 septembre à 20 heures

La séance est levée à 22h45